



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 080-218003580-20241217-2024_89-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2024

n° 2024 - 89

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Etai(en) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

M. SANTERRE Jacky donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme SIRE Guislaine donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

M. SANTERRE Jacky, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, Mme SIRE Guislaine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
11/12/2024

OBJET : Convention TE80 (Territoire énergie de la Somme) - Déplacement des bornes de recharge - Requalification Centre bourg - Phase 1

Date d'affichage
19/12/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la TE80 (anciennement FDE80) a transmis une convention pour les travaux d'électricité engendrés par le déplacement des bornes de recharge - Requalification du Centre Bourg. Ces travaux concernent la place Maréchal Leclerc.

Après déduction des aides de la TE80, le reste à charge pour la commune s'élève à 12 000€ TTC.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Convention 115-TE-0116-BR relative au déplacement des bornes électriques FDE80- travaux électrique de Requalification de la place Maréchal Leclerc.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

